



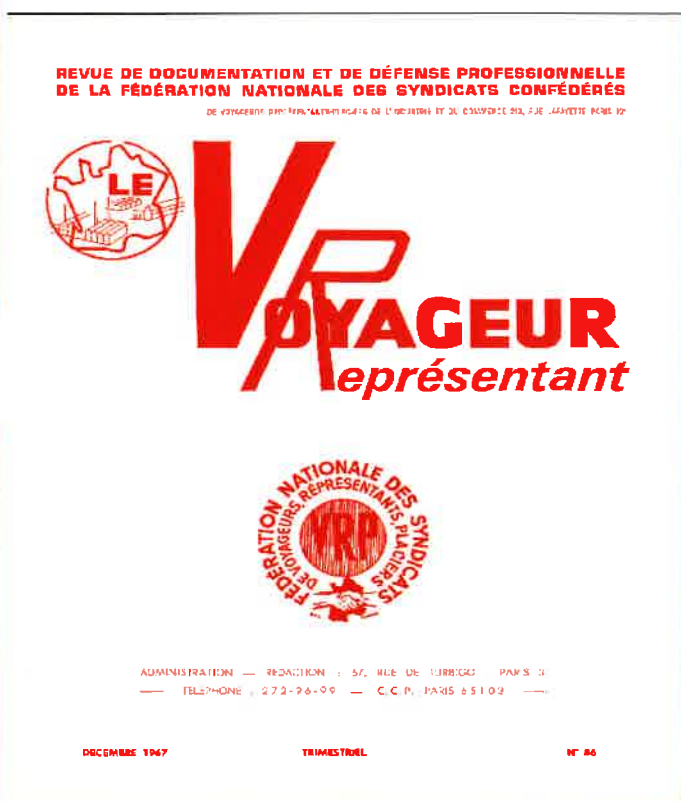
Connaissiez-vous suffisamment, la revue que vous teniez entre vos mains. Cette revue qui se nomme « **LE COMMERCIAL CGT** » est un trimestriel qui sert d'informations pour les adhérents de la fédération. Son nom a été proposé lors du dernier congrès fédéral qui s'est tenu dans le Pas de Calais à Ambleteuse le **20, 21 et 22 juin 2014**.

Beaucoup de camarades de la fédération connaissent la revue fédérale. En effet, elle existe depuis 1936, année de création de notre fédération. Jusqu'en 2014, la revue s'appelait « **LE VOYAGEUR REPRÉSENTANT** », petit à petit le nom c'est transformé en « **VR** ». On retrouve d'ailleurs sur la couverture du Commercial, le VR dans **V**otre **R**evue, en hommage au **V**oyageur **R**éprésentant. Bien que notre fédération soit née en **1936**, l'organisation des représentants de commerce et voyageurs en chambre syndicale remonte en **1891**, comme l'écrit Alain **SERRE** dans le livre « **LA SAGA DE LA CGT CHEZ LES COM-MERCIAUX** » : voici quelques extraits.

« C'est le 8 décembre 1891, au café LUDOVIC, situé 93 boulevard de Sébastopol à Paris, que s'est tenue la réunion qui fonde le syndicat de la Fédération nationale des Voyageurs et Représentants de commerce. Nos fondateurs se retrouvent en Assemblée générale le 5 janvier 1892 pour adopter les statuts et le règlement intérieur »

A cette époque les syndicats sont regroupés essentiellement autour deux organisations; « la Fédération des Syndicats » et « la Fédération des Bourses du Travail ». Les deux structures se retrouvaient régulièrement dans des congrès ouvriers, et peu à peu se dégagea l'idée de construire une grande organisation rassemblant tous les syndicats. Le congrès de LIMONGE en 1895 donnera naissance à la C.G.T, le 23 septembre. Notre organisation adhérente aux bourses du travail, participe au congrès qui donnera naissance à la CGT, il l'y a 120 ans.

Très vite, la réflexion pour avoir un journal de communication corporatif se fait ressentir et le **10 juillet 1897** naîtra « **LE JOURNAL DU VOYAGEUR** » qui est l'ancêtre de notre publication actuelle « **LE COMMERCIAL CGT** ».



Votre Revue Fédérale suite

En 1937, c'est l'année de notre statut. En décembre 1937, sort un numéro spécial du « **LE VOYAGEUR REPRÉSENTANT** », avec le rapport moral et d'activité pour l'année 1937. En page 8, vous trouverez la reproduction de la couverture du « **Voyageur Représentant** » de **Décembre 1937**.

Voici un extrait de la saga de la CGT chez les commerciaux sur la création de notre fédération en 1936.

« Au lendemain des grèves de 1936, beaucoup de voyageurs représentants rejoignent nos syndicats, tant à Paris qu'en province. Nos camarades sont organisés en syndicat national au sein de la Fédération CGT des Employés et entretiennent de bonnes relations avec ses dirigeants. Mais ils considèrent que les conditions sont réunies pour créer une structure spécifique à la profession dans la CGT. Il y aura alors d'âpres débats en interne pendant quelques semaines pour convaincre que la position de nos camarades est la bonne. Finalement, il est décidé de convoquer une Conférence Nationale Professionnelle les 24 et 25 octobre 1936, à Paris, qui va réunir quarante délégués représentant vingt-trois syndicats. »

Extrait sur les statuts. 1937 : LE STATUT PROFESSIONNEL. Depuis 1928, notre syndicat agissait pour qu'une loi fixe les rapports de voyageurs, représentants et placiers avec les employeurs. Ceux-ci avaient écarté la majorité de la

profession du salariat au lendemain de la Première Guerre mondiale. Notre activité syndicale est résolument axée sur l'intégration des VRP dans le monde des salariés et sur l'amélioration des conditions de travail et de rémunération. Sans relâche, de nombreuses initiatives sont prises en direction des députés et des sénateurs pour parvenir à l'élaboration d'un texte de loi. Pendant des années, notre syndicat prône une démarche unitaire de tous les syndicats et fait des propositions au sein de la Commission Exécutive des organisations pour élaborer en commun un projet de texte de loi. La chambre des Députés vote une première fois le 29 juin 1935 le statut professionnel, mais ensuite le Sénat ne l'adopte pas. Il faut attendre le 18 mars 1937 pour que les sénateurs l'adoptent avec de profondes modifications. Notre fédération a joué dans cette période un rôle essentiel en intervenant à plusieurs reprises auprès des sénateurs, pour que le contenu de la loi se rapproche le plus possible des propositions des syndicats. Le Président de la République signera la loi le 18 juillet 1937. C'est l'aboutissement d'une longue lutte et l'obtention d'un acquis essentiel pour la profession. C'est une sévère défaite pour le patronat, qui a toujours combattu pour que les VRP soient considérés comme des mandataires et ne bénéficient pas des conquêtes sociales.

Enfin, les VRP sont salariés !...



Nous publions la couverture du « Voyageur Représentant » du mois d'octobre 1945. Dans ce numéro, on peut y lire les conséquences de la guerre, et la perte de beaucoup de nos dirigeants. Voici un extrait de ce numéro « Trente-cinq voyageurs représentant, membres de nos organisations syndicales, ont été fusillés ou sont mort aux camps, plus de soixante ont été déportés et un certain nombre d'entre eux hélas, n'ont encore donné aucun signe de vie.... »

OCTOBRE 1945

ORGANE MENSUEL

VOYAGEUR REPRESENTANT

Revue de Documentation et de Défense professionnelle de La Fédération Nationale des Syndicats Confédérés
de Voyageurs-Représentants-Placiers de France et des Colonies.
213, rue Lafayette, Paris-X'. — Téléphone : Nord 45-96.

Ceux-là sont morts pour que vive la France

Le lourd tribut de notre corporation



SERIN Louis
secrétaire général du Syndicat des V.R.P. des Bouches-du-Rhône, déporté, mort au camp de Buchenwald (Allemagne).

En évoquant les noms de quelques-uns d'entre les centaines de nos camarades morts dans les camps d'extermination nazis, ce sont tous les martyrs de la France libre que nous voulons honorer.

La sauvagerie des hitlériens et de leurs militaires complices s'est exercée avec diabolisme; c'est par là que les meilleurs d'entre nous, quelle que soit leur fonction, ont été sacrifiés.

Trente-cinq voyageurs représentants, membres de nos organisations syndicales, ont été fusillés ou ont été morts aux camps; plus de soixante ont été déportés et un certain nombre d'entre eux, hélas, n'ont encore donné aucun signe de vie. Nous espérons, avec leurs familles douloureuses, que ce n'est là qu'un retard dû aux conditions compliquées de l'occupation en Allemagne.

Parmi nos morts, comment ne pas évoquer la mémoire de ceux qui furent nos compagnons intimes de l'action syndicale? En même temps qu'ils faisaient que l'existence active à l'occupant n'était pas un pied à pied les intérêts de notre corporation multinationale. Ils étaient de ceux, de fervents syndi-



PROUTEAU Jean
secrétaire général du Syndicat des V.R.P. de la Loire-rhône, déporté, mort au camp d'Ellrich (Allemagne).

Et c'est notre grand ami Henri Gay, dont la silhouette populaire s'offre à notre mémoire; ce militant catholique et catholique, était un dirigeant respectable du syndicat grandin. De lui ne nous viennent plus les limitations aux questions de sa puissante personnalité. Avec tous nos amis grandins nous le pleurons. Il est mort le 10 juin 1944, à Buchenwald.

Comme lui sont morts en Allemagne nos chers camarades Sturdi de Nion, et Prost de Nantier, secrétaires des syndicats de ces villes. Nous revoyons encore Prost, lors du Congrès confédéral de Nantes en 1935 — après Munich — accablé comme nous de la tragédie que dans laquelle des écrivains français — certains, insupportables, d'autres complices d'Hitler — entraînaient notre pays.

Et c'est notre camarade Pradet, secrétaire du syndicat de Limoges, fusillé à Brantôme en 1944. C'est aussi Heymann, trésorier du syndicat de Strasbourg, fusillé lui aussi à Brantôme en 1944.



GAY Henri
secrétaire général du Syndicat grandin des V.R.P., résident du groupement d'unité de la Grande, déporté, mort au camp de Buchenwald (Allemagne).

C'est enfin notre vieux camarade

Les idoles déchues

par R. DUISABOU

Il y aura un an dans quelques jours que notre Fédération nationale a été reconstruite. Un an d'action inlassable pour écarter de notre corporation les graves dangers que Vichy avait accumulés sur elle. Un an d'action opiniâtre pour unir notre profession.

Nous pourrions, sans vaine gloire, examiner le chemin parcouru. Si la victoire n'a pas apporté, hélas! tout ce qu'elle promettait, il n'en est pas moins vrai que notre Fédération, enterrée par les lods de Vichy et les pseudo-syndicats purs, a courageusement remonte la pente. Frenant à pleines mains les intérêts de toute une corporation, appuyée par toute la C.G.T., elle les a fait valoir et commence à les faire respecter.

Nous revenons de loin! Mais, tout d'abord, nous étions totalement évincés, les autres voyaient rognier jour après jour leurs maigres rémunérations. Les Comités d'organisation étaient aux mains des tristes, nos plus terribles ennemis. La Charte du Travail, promue par les augures de la C.S.N., préparait notre élimination corporative et, par là, notre disparition en tant que profession forte, digne respectée.

A la fin d'octobre 1944, nous reprîmes au grand jour la tâche indispensable: éliminer la gent vitiante de notre corporation, les amis de la Charte et du marché; appeler tous les V.R.P., sans distinction d'opinion, à s'unir entre eux d'abord, et avec tous les travailleurs ensuite dans la liberté retrouvée; exposer enfin, avec une force, jusqu'alors inégalée, le problème capital d'une économie qui ne peut se restaurer, d'une distribution normale des produits qui ne peut se réaliser que par le

En 1947, c'est la naissance de notre convention collective. Ci-dessous, la Une de notre revue fédérale de 1950, sur ce sujet.



Nous publions, l'éditorial de Robert BLANCHET, parut en juin 1968 dans le « Voyageur Représentant », juste un mois après les événements de mai 68.

Extrait de la Saga de la CGT chez les commerciaux :

« ROBERT BLANCHET

Né le 13 octobre 1919 à Paris dans le dixième arrondissement, il passe son enfance rue Louis Blanc et n'aura qu'à traverser la rue pour rejoindre la CGT, alors rue Lafayette. Il a treize ans lorsqu'il perd son père dans des conditions tragiques et commence à travailler dès quatorze ans comme livreur avant d'entrer aux PTT comme télégraphiste. Robert avale la vie. À dix-sept ans, jeune papa, il vit intensément la grève générale de 1936, prend des responsabilités dans la CGT et aux Jeunesses Communistes. Il se porte volontaire pour intégrer les brigades volontaires pour aller combattre Franco et défendre la liberté en Espagne. Compte tenu de son jeune âge, son parti le retient à Paris. C'est la guerre et il entre dans la Résistance, où il est agent de liaison, avant de devenir lieutenant FTP.

À la Libération, il est commandant de compagnie dans les forces françaises d'occupation en Allemagne.

Revenu à la vie civile, passionné de sport, il devient maître-nageur. Lui qui n'avait pas eu la possibilité de poursuivre des études, il devient un formidable éducateur pour les jeunes, en leur inculquant les valeurs de travail, d'effort, de compétition, mais aussi de camaraderie.

Robert met toujours au centre de son activité l'humain, le goût du contact et le souci de l'autre.

En 1949, il prend un grand virage et devient VRP à cartes multiples, en accomplissant ses tournées à vélo avant d'avoir les moyens de se payer une voiture. Il fait une brillante carrière dans la porcelaine et la verrerie en menant de concert sa vie militante. Il entretient d'excellentes relations avec une clientèle qui a des idées opposées aux siennes et se montre un négociateur de talent. Quand il prend sa retraite à l'âge de soixante-trois ans, il aime à rappeler qu'au cours de sa vie professionnelle « le plus difficile n'avait pas été pour lui de rentrer chez les clients, mais de pouvoir en ressortir ».

Il rejoint donc la Fédération en 1949 et anime très vite la commission jeune. Il est à l'école des fondateurs de la Fédération (Piron, Duisabou, Brauer et Demonfoncon) et il devient secrétaire général du syndicat de la région parisienne et membre de la Commission de Contrôle de l'Union Départementale de la Seine.

Il est élu en 1961 Secrétaire Général de la Fédération et il occupe cette responsabilité pendant vingt ans et il participe à la fondation de l'UGIC. Il s'implique beaucoup dans les caisses de retraite en tant que secrétaire de l'IRPVRP et assume aussi la vice-présidence de la CCVRP.

Dans les stages de formation, il brille par son savoir en matière de retraite, de chômage et de sécurité sociale.

Il est en 1968 à l'origine de l'appel commun des organisations de représentants et un des bâtisseurs de la convention collective des VRP (ANI) en 1975.

C'est un dirigeant au caractère bien trempé, sûr de ses convictions et parfois autoritaire. Mais derrière sa haute stature, se cache un homme sensible avec un cœur d'or.

C'est un dirigeant reconnu et respecté dans l'organisation, mais aussi dans toute la CGT et dans la profession, car il entretient de bonnes relations avec les responsables des autres organisations. Lui, le militant communiste et cégétiste fait d'un bloc, a toujours la volonté, comme il dit, « de faire monter des jeunes aux responsabilités ». Son jugement est rapide, mais étayé dans l'unique but de renforcer la Fédération et d'assurer sa pérennité.

Il fait passer avant tout la défense du fédéralisme et l'indépendance de la Fédération.

Quand il passe la main en 1981, il favorise et soutient la candidature d'Alain Serre pour lui succéder, alors que ce dernier n'est pas membre du Parti Communiste, situation bien rare pour un secrétaire général d'une fédération CGT à cette époque. Il est, pendant cinquante-trois ans, un dirigeant incontournable et le lien entre les fondateurs de la Fédération et les plus jeunes générations. »

Son souvenir est toujours présent dans nos mémoires et dans nos cœurs.



Robert Blanchet

Secrétaire Général de la fédération de 1961 à 1981.

En 1975, c'est la naissance de notre convention collective.

Extrait de la saga de la CGT chez les commerciaux.

« Les discussions se poursuivent avec le patronat concernant la convention collective, et point par point, ça avance. Le rythme des réunions s'accélère pour aboutir le 3 octobre à la signature de l'Accord National Interprofessionnel des VRP qui sera signé par la CGT, et toutes les

autres organisations. Trente-huit ans après l'obtention du statut, les VRP ont enfin une convention collective spécifique. C'est une victoire de la ténacité des syndicats, et en premier lieu de la CGT, après de longues et laborieuses discussions. Le représentant maintenant ne sera plus un salarié à part avec seulement son statut, mais il sera traité comme les autres avec une convention collective.

Il va pouvoir bénéficier d'indemnités concernant l'assurance des collections, les congés pour événement de famille, maladie professionnelle et accident du travail, maternité, ruptures et ruptures spéciales, convention de départ et de mise en retraite, maladies et accidents, clauses de non-concurrence, et de recommandation pour inscription au régime facultatif et le principe légal de préavis.

L'article 5, qui concerne le minimum garanti de rémunération ne s'applique qu'aux VRP exclusifs. Cet accord est une grande avancée même s'il ne nous donne pas entièrement satisfaction. Sa grande faiblesse ne réside pas dans son contenu, mais dans son champ d'application, car il a été signé au niveau patronal uniquement par le CNPF.

De ce fait, de nombreux employeurs peuvent échapper à sa mise en application. Il faut donc agir de suite pour aller vers une généralisation et vers l'extension.

La bataille pour la retraite à 60 ans bat son plein et nous disons à juste titre : « Il vaut mieux payer des retraités que des chômeurs ».

Extrait du Voyageur Représentant de 1975

Sens et portée de la Convention Collective Nationale pour les V. R. P.

C'est une victoire de la ténacité des organisations syndicales, c'est une illustration de l'excellence du principe de l'action unie entre les organisations représentatives de V.R.P.

C'est l'aboutissement de longues et laborieuses discussions.

Le représentant ne sera plus cet être, totalement à part, avec son statut. Il pourra être traité comme les autres, ou presque.

La Convention comporte les dispositions suivantes applicables à tous les V.R.P., que ce soit carte unique ou carte multiple.

Ce sont les indemnités :

— L'assurance des collections (Art. 6)

option du représentant qui aura 30 jours à compter de l'expiration du Contrat de travail ; pour choisir entre l'indemnité de clientèle et la Convention V.R.P.

L'employeur a un délai de 15 jours à dater de la notification de la rupture ou de l'expiration du Contrat à durée déterminée pour s'y opposer.

Ces dispositions sont celles des Articles 14 et 16, c'est-à-dire les indemnités spéciales de rupture et de mise à la retraite.

Cette Convention joue à la fois au niveau de la rupture, en offrant des solutions parallèles au statut, mais aussi en offrant des dispositions absolument nouvelles qui n'existaient pas avant et qui sont

REVUE DE DOCUMENTATION ET DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS
de Voyageurs - Représentants - Placiers de l'Industrie et du Commerce - 213, RUE LAFAYETTE - PARIS - 10^e



LE VOYAGEUR Représentant

ADMINISTRATION - RÉDACTION
67, RUE DE TURBIGO
PARIS - 3^e

JUIN-JUILLET 1968

TRIMESTRIEL

N° 88

Téléphone : 972-96-99
C. C. P. PARIS 651-03

VOUS LIREZ DANS CE NUMÉRO

Pages

- 3 - Le 20 mai, notre Fédération lançait un appel à la profession
- 4 - Appel des 4 Organisations confédérées V.R.P. au C.N.P.F.
- 7 - Unité, toujours payante.
- 10 - Les Allocations de chômage.
- 11 - La C.G.T. propose : augmentation des retraites. C.S.N. - F.O. C.N.P.F. refusent.
- 12 - Va-t-on priver les V.R.P. de l'usage de leur instrument de travail.
- 13 - Véhicule automobile appartenant à l'employeur.
- 14 - Ce que doit savoir tout V.R.P.
- 16 - Le problème de l'Emploi.
- 17 - Les cotisations à la Sécurité Sociale.
- 18 - Dans la Région Parisienne.
- 19 - Nos Syndicats vous disent.
- 24 - Les Bonnes Adresses.
- 26 - Nos Petites Annonces.

SOUVENIRS - ESPERANCES

QUE de changements dans la profession, dans cette profession que certains disaient amorphe, égoïste, strictement préoccupée de ses intérêts personnels. A la C.G.T. nous n'avons cessé de dire que le sort des V.R.P. était intimement lié à celui de l'ensemble des salariés. En face de nous des gens prêchaient la collaboration. Mais les faits sont têtus et ils ont donné raison à ceux sans cesse plus nombreux qui ont compris que pour améliorer leurs conditions de vie il fallait se battre et ne pas se battre seuls ; qu'il s'agissait d'un même patronat, pas décidé du tout à partager le gâteau.

par **Robert BLANCHET**, Secrétaire Général de la Fédération

Pour en arriver aux 29 heures de discussion de Grenelle, il a fallu 10 millions de travailleurs occupant les usines, les bureaux, les magasins. Dans un grand nombre de cas les représentants ont participé aux côtés des autres salariés à l'organisation de la grève arrachant beaucoup plus que ce que prévoit le protocole. De toute façon nous considérons que tous les éléments du salaire fixe et commission doivent être relevés dans tous les cas d'un minimum de 10 %. Et où cela n'a pas été fait les représentants doivent se réunir et déposer tous ensemble cette demande à leur direction.

Les actions qui viennent de se dérouler ont été pour beaucoup la révélation de la force que représente les salariés quand ils se serrent les coudes. On a beaucoup comparé ce mouvement à ce qui s'est passé en 1936. Pourtant la différence est grande. En 1936, c'est 3 millions de travailleurs qui étaient en grève, leur lutte fut favorisée par un gouvernement que toute la gauche venait d'élire et qu'il fallait appuyer pour qu'il applique des réformes, le patronat de son côté était dispersé, mal organisé et il n'y avait qu'une seule organisation de salariés. Cette fois nous avons eu affaire à un patronat de combat bien structuré faisant bloc avec un gouvernement représentant les intérêts de la grande bourgeoisie et des monopoles, et en face, 5 organisations de salariés. Il y aurait beaucoup à redire sur le comportement de chacun, l'histoire s'en chargera, ce qui importe aujourd'hui c'est de

(SUITE PAGE 2)

SOUVENIRS - ESPÉRANCES

(suite de la page 1)

voir les avantages obtenus, Le S.M.I.G. relevé d'un seul coup de 35 %, la suppression du salaire minimum agricole ce qui correspond à une augmentation de 55 %. Le réajustement de tous les salaires de 10 %, en 2 fois et pour la première fois, la reconnaissance du droit syndical à l'intérieur de l'entreprise. Quand on connaît les difficultés auxquelles avaient à faire face nos responsables syndicaux dans certaines entreprises comme CITROËN par exemple ou quand il y avait une distribution de tracts à la porte des usines, la direction faisait appeler la police et pourchassait les militants, on mesure mieux ce que représente ce droit. Ce qui n'a pas pu être obtenu c'est l'abrogation des ordonnances sur la Sécurité Sociale. Pompidou n'a pas voulu revenir sur le mauvais coup qu'il avait fait aux travailleurs, disons d'ailleurs que là, la C.G.T. n'a pas rencontré auprès de certaines autres centrales syndicales l'appui que nous aurions voulu y trouver. Mais où la C.G.T. s'est retrouvée pratiquement seule, c'est quand elle a demandé l'échelle mobile pour tous les salaires. Ce n'est pourtant pas là une revendication démagogique mais bien la seule façon de conserver ce qui a été acquis par l'action. Dans certaines industries ou entreprises cela a d'ailleurs été obtenu.

Mais dans cette période, qu'a obtenu la profession ? Disons que les résultats sont inégaux, certains sont importants et feront date. C'est le minimum garanti conforme au standing de la profession obtenu à des taux très différents suivant les branches ou les entreprises. Le relèvement substantiel des frais de route. Dans une entreprise employant un grand nombre de représentants, c'est l'indemnité de départ en retraite fixée à une année de salaire et pour la première fois l'indemnisation des clauses de non concurrence. Dans certains cas, les représentants ont obtenus la suppression des réunions du lundi, le remboursement des frais occasionnés par les réunions de délégués et une indemnisation forfaitaire pour le temps passé à ces réunions.

Les rencontres à l'intérieur des entreprises entre ouvriers et représentants ont été riches d'enseignements et quand les patrons ont voulu discuter avec une seule catégorie de leur personnel au détriment de l'autre ils ont trouvé à leur grande surprise un ensemble faisant bloc.

Dans son appel à la profession, tiré et distribué malgré les difficultés à plus de 60 000 exemplaires, notre Fédération rappelait les grandes revendications communes à tous les salariés et énumérait les points sur lesquels nous devons porter nos efforts. Le succès de ce texte fut considérable car il répondait incontestablement à ce que les V.R.P. attendaient de la C.G.T. Déjà, lors des manifestations du 1^{er} mai,

nous sentions de la part de nos collègues une volonté d'agir et le groupe V.R.P. défilant derrière la bannière de la Chambre Syndicale de la Région Parisienne dépassait nos prévisions les plus optimistes. Ce n'était rien d'ailleurs en comparaison du 13 mai, jour de la grève générale déclanchée par solidarité avec le mouvement étudiant contre les brutalités policières. Ce jour là notre groupe parisien voyait se joindre à lui tout le long du cortège un nombre impressionnant de V.R.P. que nul d'entre nous ne connaissait. Les journées qui suivirent furent passionnantes, nous avons été littéralement submergé de visites et de communications téléphoniques de collègues, individuellement ou par groupes qui venaient s'organiser. Les réunions se multipliaient, les cahiers de revendications s'établissaient avec beaucoup de sérieux, ces représentants soi-disant insaisissables se réunissaient le soir, le dimanche. Même pendant la Pentecôte nos bureaux n'ont pas désertés. Dans cette période, la C.G.T. a fait plus de 400 000 nouveaux adhérents dont la moyenne d'âge se situe à 24 ans. Dans ces 400 000 nous avons notre part, modeste, mais riche de militants nouveaux, de ces cadres qui se sont fait jour constituant de nouvelles sections d'entreprises. Partout aussi nos responsables syndicaux ont collaboré avec les Unions Départementales ou Locales et l'U.G.I.C. assurant entre autres choses le transport du matériel, aidant les syndicats les plus faibles. A aucun moment nous ne nous sommes sentis si près les uns des autres.

L'union nécessaire de la profession a toujours été dans cette période notre souci dominant et nous considérons comme très positif le fait que les quatre grandes organisations confédérées de V.R.P. aient lancé un appel à l'action commune rappelant que la défense et l'amélioration de notre statut reste notre objectif principal. Dans le même temps, une lettre était adressée au C.N.P.F. demandant la réunion immédiate de la Commission d'Etudes, le patronat y opposait une fin de non recevoir reportant celle-ci au 11 juin date primitivement prévue. Les propositions de la délégation patronale au cours de cette réunion, si elles constituent un mieux par rapport aux travaux précédents, sont cependant assez loin de ce que nous souhaiterions. D'autre part, nous considérons qu'une convention collective doit traiter de tous les points en suspens et en particulier du minimum garanti et du champ d'application.

Après les élections, la poussée réactionnaire accentuée dans les résultats par un scrutin antidémocratique faisant fi de la représentation proportionnelle, nous ne saurions nous laisser abattre. Malgré le chantage à la peur et à la guerre civile, 9 millions de citoyens ont voté pour les forces de gauches et constituent dans le pays une force sur laquelle il faudra bien compter. Le maintien des avantages acquis dans l'action sera un stimulant pour l'organisation des succès de demain auxquels contribueront puissamment nos syndicats, à l'intérieur de la C.G.T., plus dynamique et plus jeune que jamais, plus riche aussi de ses centaines de milliers de nouveaux adhérents.